
PROJET DE BUDGET 2021

28 septembre 2020

A close-up photograph of several bright green leaves with serrated edges, set against a blurred background of more green foliage. The leaves are the central focus of the page, with their veins clearly visible.

Le projet de loi de finances pour l'année 2021 prévoit de doter le ministère de l'agriculture et de l'alimentation de 4,8 md€ en autorisations d'engagements (AE), et de 4,8 md€ en crédits de paiement (CP), soit une stabilité par rapport à la loi de finances 2020. Ce budget a été construit pour maintenir la pleine capacité d'action et de soutien du ministère aux secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de l'aquaculture.

Ces crédits sont complétés par ceux consacrés au Plan de relance qui seront consacrés à ces secteurs à hauteur de 1,2 md€ en 2021 et 2022 pour accompagner la sortie de la crise provoquée par l'épidémie de Covid-19, en cohérence avec les priorités données par le Gouvernement à la transition écologique et à la modernisation de notre économie. Ce plan de relance prendra le relais des mesures d'urgences adoptées en 2020 pour soutenir les acteurs des filières au plus fort de la crise.

Les défis à relever sont nombreux : poursuivre la transformation agroécologique, soutenir la compétitivité de nos filières, renforcer la résilience de l'agriculture et de la forêt face au changement climatique et aux autres risques, améliorer le revenu des agriculteurs, valoriser notre patrimoine alimentaire, améliorer la performance sanitaire des productions agricoles et agroalimentaires pour prévenir les maladies animales et végétales et préserver la santé des citoyens, permettre à nos forêts de répondre aux multiples enjeux qui leur sont assignés, prendre en compte les spécificités de nos départements ultra-marins...

Le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation contribue ainsi à la résolution des enjeux sanitaires, économiques, environnementaux, climatiques et sociaux actuels tout en préparant à l'avenir. Les politiques publiques financées par le ministère ont pour ambition de répondre

aux attentes croissantes de la société en matière d'alimentation, de santé publique, de préservation de l'environnement et de bien-être animal, de favoriser et accompagner l'innovation des pratiques agricole, de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et, plus en amont, de faire évoluer notre enseignement technique et supérieur pour aider les nouvelles générations à faire face aux mutations profondes que nous traversons.

Nous devons enfin être en capacité constante d'adapter nos politiques à un contexte international en perpétuel changement et de répondre aux incertitudes qui découlent de problématiques supranationales complexes, telles que le Brexit.

Le budget de 2021 permet donc de poursuivre ces chantiers structurants, en organisant l'action du ministère autour des grandes priorités suivantes :

- soutenir le revenu des agriculteurs et la transformation de l'agriculture vers l'agroécologie, y compris grâce aux contreparties nationales aux aides européennes de la PAC ;
- assurer la sécurité sanitaire de notre territoire et de nos aliments, par le maintien d'un niveau élevé de surveillance, de prévention, et de notre capacité à gérer efficacement les crises ;
- préparer l'avenir par l'innovation et la formation de nos jeunes.

Ces orientations se concrétisent dans le budget par un effort substantiel en faveur des politiques publiques correspondantes :

- les crédits de paiement alloués à la gestion et à la prévention des foyers de maladies d'origine animale ou végétale ainsi qu'à la sécurité et à la qualité sanitaires de l'alimentation sont en hausse de 13 M€, soit +5,2% ;

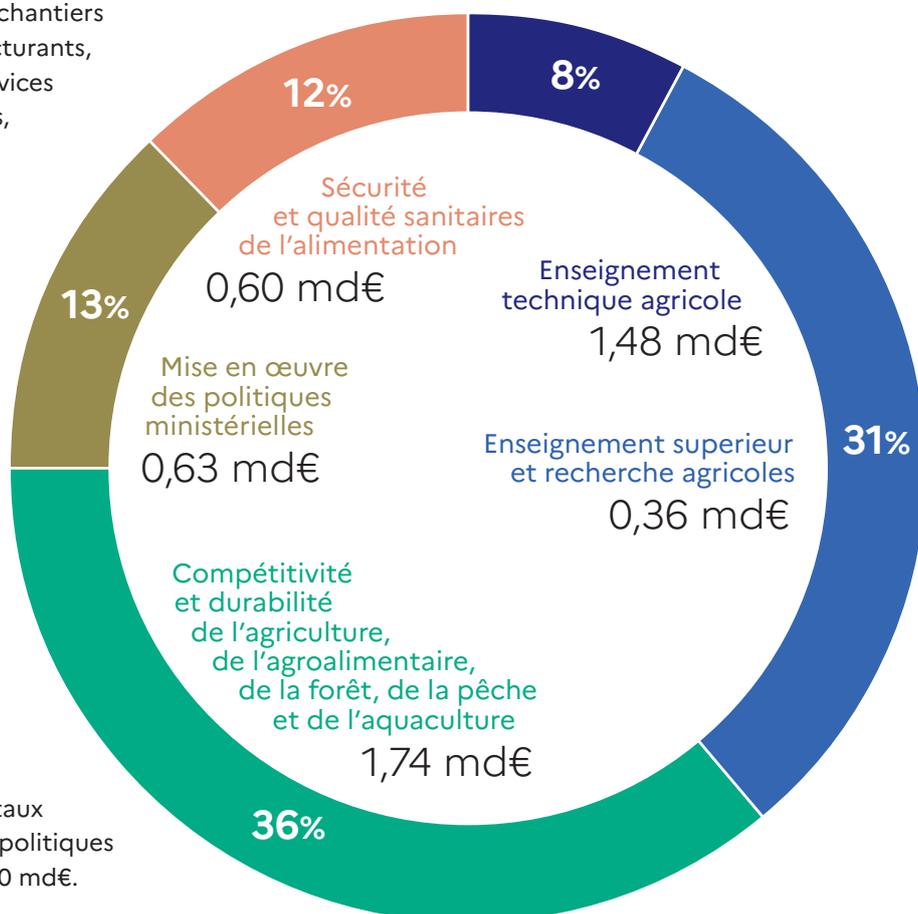
- le dispositif transitoire d'exonération de cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels (TO-DE), destiné à soutenir la compétitivité des entreprises de la production agricole face à la concurrence internationale et européenne est reconduit jusqu'en 2022, alors que sa suppression était prévue fin 2020. 127 M€ lui seront consacrés en 2021 ;
- les crédits de l'enseignement agricole technique et supérieur augmentent de 14 M€ pour accompagner la croissance démographique dans l'enseignement supérieur d'une part, et pour promouvoir et rénover l'enseignement technique d'autre part ;
- 47 M€ en autorisations d'engagement et 43 M€ en crédits de paiement sont dévolus au lancement et à la poursuite de chantiers immobiliers et informatiques structurants, qui permettent d'améliorer les services rendus aux citoyens et agriculteurs, mais également de rationaliser l'implantation immobilière du ministère et de ses établissements publics.
- une dotation de 190 M€, en hausse de 15 M€, est provisionnée afin de faire face aux aléas de l'année à venir, et en particulier aux crises sanitaires, climatiques ou économiques.

Le budget stable de mon ministère pour 2021 est complété par l'effort sans précédent du plan de relance économique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation.

Il permet ainsi de répondre aux besoins de soutien et de relance des filières, tout en renforçant notre souveraineté alimentaire, en accélérant la transition agroécologique et en adaptant l'agriculture et la forêt au changement climatique.

Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

À ces crédits budgétaires nationaux doivent être ajoutés les financements européens, pour un total en 2021 de 9,5 md€, l'ensemble des dispositifs sociaux et fiscaux à hauteur de 7 md€, ainsi que le plan de relance agricole s'établissant à 1,2 md€. Les moyens totaux prévus pour mettre en application les politiques du ministère atteignent ainsi plus de 20 md€.



Priorité n° 1

Le soutien à l'agriculture et à la transition agroécologique est conforté et permet la mobilisation des crédits européens

Le deuxième pilier de la PAC repose sur un principe de cofinancement entre des crédits européens et des contreparties nationales. Le budget 2021 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation prévoit ainsi 494 M€ d'autorisations d'engagement et 510 M€ de crédits de paiement au titre des contreparties nationales de mesures inscrites dans la PAC : ICHN, MAE, conversion bio, investissements dans les exploitations, investissements forestiers, etc. Ces dotations permettent un important effet de levier financier sur les crédits européens en faveur d'une politique de développement rural ambitieuse, au service de la transformation agricole.

Le financement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) bénéficie d'une enveloppe portée à 277 M€, au titre de l'exercice 2021.

- Avec les crédits européens (FEADER), ce sont au total 1,11 md€ qui seront mobilisés.
- Ils bénéficieront à des exploitations agricoles situées notamment dans les zones de montage et les zones les plus défavorisées.

Les moyens alloués aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), ainsi qu'aux aides à la conversion à l'agriculture biologique, s'élèvent à 123 M€ en AE et 116 M€ en CP.

- Le cofinancement État / Union européenne permettra de disposer d'une enveloppe globale de 492 M€, en cohérence avec la programmation pluriannuelle des contrats MAEC et à la conversion à l'agriculture biologique.
- Ces aides cofinancées, ainsi que le fonds avenir Bio abondé à hauteur de 8 M€, concrétisent les efforts du Gouvernement pour d'atteindre l'objectif de 15% de SAU bio à horizon 2022, fixé dans le cadre du « Plan Ambition Bio ».

La forte progression du nombre d'installations constatée depuis 2018 est confortée à hauteur des besoins identifiés avec une dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) s'établissant à 37 M€ en AE et 50 M€ en CP.

- Le cofinancement État / Union européenne permettra de disposer d'une enveloppe globale de 185 M€ pour accompagner le renouvellement des générations en agriculture.
- Les autres mesures d'accompagnement à l'installation sont également confortées (stages à l'installation à 2,5 M€, programme d'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture à 12M€).

Les dispositifs de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles sont dotés de 56,6 M€ en AE et 67 M€ en CP.

- Ces dispositifs permettront d'accélérer l'adaptation des outils de production, en complément des autres financements publics, dans le cadre du Grand plan d'investissement.
- Ce budget permettra à la fois d'intervenir sous forme de subventions et d'instruments financiers innovants.

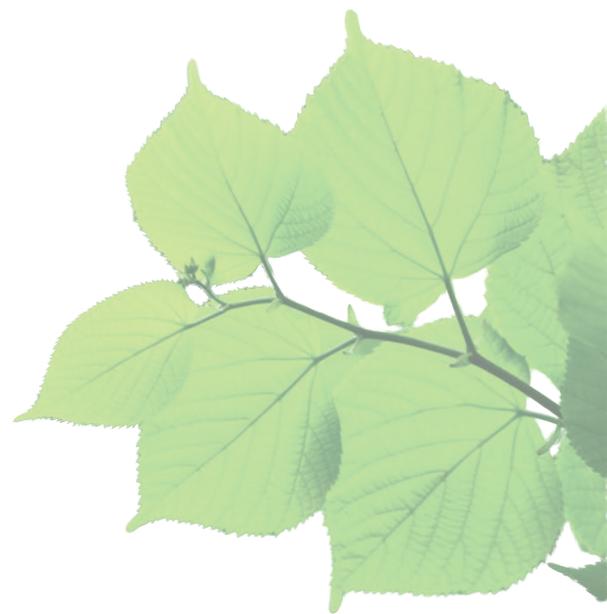
127 M€ sont consacrés en 2021 au dispositif transitoire d'exonération de cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels (TO-DE).

- Ce dispositif constitue un soutien déterminant pour les activités fortement utilisatrices de main d'œuvre saisonnière et très durement touchées par la crise sanitaire que nous vivons actuellement. Il sera reconduit au titre de l'année 2021.
- La prorogation de cette exonération apparaît essentielle pour les secteurs employeurs de main d'œuvre saisonnière, où le coût du travail est un important enjeu de compétitivité.

Les autres dispositifs de soutien aux agriculteurs et aux filières s'élèvent à 1,23 md€.

Ils permettent de maintenir un niveau élevé de soutien aux exploitants et filières, ainsi qu'aux organismes partenaires de la sphère agricole, en métropole comme outremer.

- La hausse des crédits destinés à la politique forestière, qui atteignent (250 M€ en AE et 252 M€ en CP) traduit à la fois le respect des engagements de l'État dans le contrat d'objectifs et de performance de l'ONF, le renforcement des autres moyens d'intervention, notamment le Fonds Stratégique de la forêt et du bois (FSFB), ainsi que le financement des mesures destinées à répondre à la crise des scolytes.
- Les crédits de la pêche et de l'aquaculture s'élèvent à 51 M€ en AE et en CP. Ces crédits concourent aux actions conduites dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) qui repose, tout comme la PAC, sur le principe d'un cofinancement entre les crédits européens et les contreparties nationales.
- Le plafond du Compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural (CASDAR), important levier d'orientation et de financement du système de recherche appliquée et de développement agricole, est ajusté en 2021 de 136 M€ à 126 M€. Cette enveloppe permettra de maintenir les actions entreprises par les organismes impliqués dans la recherche appliquée et le développement pour favoriser l'adoption d'innovations et de changement de pratiques auprès des agriculteurs.
- Les 10 opérateurs de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » participent pleinement à l'effort de maîtrise des dépenses publiques et voient leurs subventions diminuer de 4 M€ par rapport à 2020 : 534 M€ contre 538 M€ en LFI 2020. Cependant, l'ASP bénéficie, par ailleurs, d'une contribution du fonds pour la transformation de l'action publique à hauteur de 15 M€.





Priorité n° 2

La capacité à prévenir et réagir face aux risques sanitaires

Le PLF 2021 prévoit une augmentation des moyens du ministère dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé et de la protection animales et de la santé des végétaux, avec un budget de 602 M€ en AE et 601 M€ en CP, soit une hausse de 5,4% par rapport à 2020.

Les contrôles sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire et la surveillance des dangers sanitaires constituent une priorité du ministère.

Sont concernés aussi bien le domaine végétal (lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa*, le capricorne asiatique, le virus du fruit rugueux de la tomate brune ToBRFV, etc.), que le domaine animal (prévention, surveillance et lutte contre les maladies animales : tuberculose bovine, influenza aviaire hautement pathogène, salmonelles, etc.) et le domaine de l'alimentation. L'augmentation des crédits alloués à ces actions résulte notamment de moyens accrus destinés à l'amélioration et au développement des systèmes d'information dédiés.

Ces crédits ainsi que ceux consacrés à la politique de l'alimentation sont pleinement orientés pour répondre aux attentes fortes et légitimes de nos concitoyens.

Les services du ministère seront ainsi mobilisés pour accompagner la transition agroécologique des productions agricoles et alimentaires, renforcer l'approvisionnement alimentaire de proximité et les circuits-courts, maîtriser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (la sortie de l'utilisation du glyphosate en particulier), ou encore pour atteindre l'objectif de 50 % de produits de qualité (dont 20 % de produits bio) ou locaux dans la restauration collective.

La mise en œuvre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous viennent compléter les actions déjà menées en renforçant les obligations des exploitants et des laboratoires dans le secteur alimentaire ainsi que les pouvoirs d'enquête et de contrôle des agents de l'État pour une meilleure efficacité du dispositif sanitaire français.

Enfin, le PLF 2021 prend en compte la possibilité d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord en préservant la capacité du MAA à recruter spécifiquement 320 agents pour rétablir les contrôles sanitaires aux frontières si nécessaire.

Priorité n° 3

La formation des jeunes et l'innovation

Les moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche, hors dépenses de personnel, s'élèvent en 2020 à 645 M€ en AE et en CP.

- Les crédits destinés aux bourses d'études sur critères sociaux et autres aides sociales à destination des étudiants sont augmentés de 6 M€ pour permettre à tout étudiant qui le désire de suivre une formation dans l'enseignement agricole. En particulier, des moyens supplémentaires seront alloués dans l'enseignement technique agricole pour l'accueil des élèves en situation de handicap (+2,6 M€), conformément à la volonté de développement de l'école inclusive.
- Inscrit dans le contrat de convergence et de transformation signée par le Président de la République en juillet 2019, le ministère mobilise 1,7 M€ supplémentaires pour la rénovation et l'élargissement de l'EPN de Mayotte.
- L'enseignement supérieur agricole, fort de ses excellents taux d'insertion, ayant vocation à accueillir 2 700 étudiants ou apprentis supplémentaires destinés à devenir ingénieurs agronomes, vétérinaires et paysagistes (+20%) à l'horizon 2024 pour tenir compte de l'augmentation démographique du nombre d'étudiants, verra ses moyens en crédits augmentés de 3,8 M€ en 2021 afin d'accompagner les établissements dans leur capacité d'accueil.
- La mise en place d'une nouvelle voie d'accès complémentaire post bac pour les écoles nationales vétérinaires pour la rentrée 2021 qui s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'élargir la base sociale et géographique de leur recrutement se traduira par un accompagnement des écoles nationales vétérinaires en emplois et en moyens de fonctionnement pour permettre l'accueil des nouveaux étudiants issus de la classe terminale.
- Enfin, la campagne d'information et de communication sur l'enseignement agricole et les filières de l'agriculture sera prolongée. Elle a pour objectif de faire valoir la qualité et l'originalité de l'enseignement agricole, pour augmenter le nombre et la diversité des élèves. Cette communication consiste à promouvoir « L'aventure du vivant » auprès des jeunes et des familles, ainsi que « les métiers grandeur nature » auxquels les formations de l'enseignement agricole permettent d'accéder. L'ambition du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est d'accueillir 200 000 élèves et étudiants.

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR